

*Initiatives ministérielles*

Il y a trente ans, il était rare qu'on utilise une arme de poing dans une querelle de ménage, à Toronto. Aujourd'hui, la police considère qu'il y a des risques de mort dans chaque situation. Il y a trente ans, les agents de police n'avaient pas besoin d'équipes d'armes spéciales et tactiques, de gilets pare-balles ou de revolvers d'ordonnance de plus en plus puissants pour maîtriser des suspects qui sont souvent mieux équipés qu'eux, avec les armes les plus modernes. Ce n'est que la semaine dernière que les policiers du Grand Toronto ont reçu la permission de garder des fusils dans l'habitacle plutôt que dans le coffre de leurs voitures de patrouille.

Il ne fait absolument aucun doute que notre société atteint un niveau de violence que les Canadiens ne peuvent plus tolérer. Mais en quoi sommes-nous différents de nos voisins du Sud? Qu'est-ce qui fait que nous voulons prendre la situation en main et rétablir l'ordre dans les rues du Canada?

Heureusement, la vaste majorité des Canadiens continuent d'abhorrer la violence sous toutes ses formes. Nous sommes encore capables d'être choqués, de nous émouvoir. Nous sommes encore disposés à nous défendre. Nous ne sommes pas prêts à installer des détecteurs de métal dans nos écoles ou à nous blottir derrière des barrières cadenassées et des fenêtres à barreaux lorsque la nuit tombe. De partout au Canada, le gouvernement et tous les députés de la Chambre ont entendu le message: «Nous ne voulons plus d'armes dans les rues.»

Quatre-vingt-seize pour cent des Canadiens sont favorables à l'imposition de peines plus sévères pour ceux qui utilisent une arme à feu pour commettre un crime. Ce projet de loi répond à ces Canadiens. Quatre-vingt-dix pour cent sont en faveur de l'enregistrement de toutes les armes à feu. Ce projet de loi répond à ces Canadiens. Au moins 70 p. 100 veulent des lois plus rigoureuses sur le contrôle des armes à feu, un accès restreint aux munitions et une interdiction totale de la propriété d'armes de poing par des civils. Ce projet de loi répond à ces Canadiens.

La violence nous touche tous profondément. Mon regretté père, Ed Janozeski, était tireur d'élite, instructeur de tir et, pendant 37 ans, agent dévoué auprès de la force policière du Grand Toronto. Il a vu l'utilisation des armes à feu augmenter, surtout pendant les dernières années de sa carrière. Il est devenu de plus en plus frustré, car les législateurs semblaient réfractaires à tout changement de ce côté-là.

Tous les députés de la Chambre sont au courant de cas où une mauvaise utilisation d'armes à feu a porté un coup terrible à des amis, des familles ou des connaissances. Chaque année, 1 400 Canadiens meurent de blessures causées par des armes à feu et 1 200 autres subissent des blessures. Dans la majorité des cas, il s'agit de suicides, d'actes commis de façon impulsive par des personnes qui avaient accès à des armes à feu. Cinquante femmes sont tuées chaque année par un membre de leur famille dans leur propre maison.

Étonnamment, au Canada, le taux d'homicides est de 50 p. 100 plus élevé dans les régions rurales et, chaque année, une centaine de personnes succombent à des blessures subies à la chasse ou dans d'autres activités de maniement d'armes à feu. Certaines des victimes sont des enfants.

Trois millions de Canadiens possèdent sept millions d'armes à feu, dont 1,2 million dans la catégorie des armes à utilisation restreinte. Un nombre considérable d'armes à feu illégales, obtenues par contrebande ou non enregistrées, viennent grossir cet

arsenal. Entre 1974 et 1993, quelque 65 000 armes à feu dont on a rapporté la disparition, la perte ou le vol n'ont jamais été retrouvées.

Même si toutes les armes légales étaient enregistrées, les criminels parviendraient à se procurer des armes de poing. Des accidents et des suicides se produiraient toujours. Sont-ce là des raisons valables pour ne rien faire?

Accepter la situation actuelle, c'est accepter la défaite. L'énormité de la tâche ne doit pas nous empêcher d'agir. Si nous agissons immédiatement, le nombre de particuliers en possession d'armes à feu finira par diminuer et ces armes se retrouveront entre les mains plus sûres des sportifs, chasseurs et collectionneurs.

• (1555)

L'utilisation d'un système informatique hautement efficace permettra de distinguer les armes légales des armes illégales et de retracer ces dernières. Les policiers appelés à intervenir dans un conflit familial sauront s'il y a des armes dans la maison. Les propriétaires d'armes à feu enregistrées devront les entreposer dans un lieu sûr.

Les crimes violents cesseront-ils aussitôt? Personne n'est assez naïf pour le croire. Les criminels ne feront pas enregistrer leurs armes à feu et ne produiront pas de permis d'achat de munitions. Toutefois, le marché des armes à feu illégales, alimenté en grande partie par la contrebande et le vol, commencera à tarir. L'enregistrement permettra de retracer les armes importées et de saisir celles qui ne sont pas enregistrées. Il contribuera aussi à encourager l'entreposage des armes en lieu sûr et réduira l'accès aux armes volées.

Grâce à une série de nouvelles peines très sévères, le gouvernement nous dit clairement: «Utilisez une arme et vous serez passibles des peines les plus sévères en Occident.» Pour l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration de l'une des dix infractions précises, la peine minimale est de quatre ans d'emprisonnement.

Les policiers disposeront enfin d'une loi musclée, qui les autorisera à incarcérer des criminels ayant des armes à feu volées en leur possession, avant même qu'ils ne commettent un crime. Ceux qui tenteront d'utiliser des répliques d'armes pour faire peur ou terroriser quelqu'un devront purger une peine minimale d'un an.

Notre frontière, la plus longue frontière non protégée au monde, ne sera plus aussi facile d'accès pour les trafiquants d'armes à feu. Ils seront maintenant passibles de dix ans d'emprisonnement et tous les véhicules utilisés dans la perpétration de leur crime seront confisqués.

En vertu de la nouvelle loi, 60 p. 100 de toutes les armes de poing maintenant vendues au Canada seront hors la loi, de même que toutes les armes militaires et paramilitaires d'assaut, dont bon nombre sont conçues pour la dissimulation et les activités de terrorisme. Elles n'ont donc aucune place dans la société canadienne.

Pour se procurer et garder des armes de poing, les propriétaires ne pourront invoquer que deux motifs: l'arme sera ajoutée à une collection légitime ou elle servira au tir sportif ou au tir sur cibles. En outre, les propriétaires devront justifier leurs motifs à nouveau tous les cinq ans. L'exigence la plus inadmissible